

Cette moitié non active de la vie

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL S'INSCRIT DANS L'HISTOIRE PERSÉVÉRANTE ET GLORIEUSE DU MOUVEMENT OUVRIER, DEPUIS LES premières lois sur le travail et l'école protégeant les enfants de l'astreinte précoce à l'atelier, à l'usine, au métier à tisser familial jusqu'aux premiers congés payés, offrant à tous les travailleurs des vacances. Cette lutte syndicale et politique n'a pas à être écrite uniquement au passé épique et lointain. L'AVS n'a été mise en œuvre qu'après-guerre. C'est dans les années cinquante que le parti socialiste vaudois demandait et obtenait par initiative populaire une troisième semaine de vacances, utilisant une compétence cantonale qu'autorisait le Code des obligations. Ce parti tenait encore, alors, ses congrès le dimanche, trop de militants étant indisponibles le samedi. Et est-il nécessaire de rappeler que le congé maternité, pourtant le plus naturel qui soit, n'est pas encore octroyé à toutes. L'initiative syndicale, dite des 36 heures, s'inscrit dans cette perspective historique, celle de répartir les gains de la productivité nationale non seulement en salaires améliorés, mais aussi en temps libre. Mais si l'on utilise le débat ouvert par la votation, ce sera pour constater que l'on n'est plus dans une perspective linéaire, – encore un pas dans la même direction –, mais dans une problématique plus complexe.

Le temps non travaillé augmente naturellement, sous pression syndicale, pour des raisons culturelles et scientifiques: la durée de formation

est toujours plus longue, nettement au-dessus de vingt ans en moyenne, et l'espérance de vie croît avec régularité. Il y a le temps libre du travailleur d'une part et le temps de non activité professionnelle d'autre part. Aujourd'hui la période non travaillée est plus de la moitié de la vie. Or elle a un coût et, comme aimait à le rappeler Alfred Sauvy, le même gain de productivité ne peut être dépensé deux fois.

Le temps non actif reproduit des inégalités autant que la vie professionnelle. Les études longues et l'espérance de vie sont en corrélation avec le niveau social. Si l'on veut apporter une compensation à cette inégalité, le temps libre de la génération active offre des opportunités. On doit penser à la possibilité de prendre sa retraite pour qui a travaillé quarante ans durant. On peut concevoir des droits à une formation ou à des congés pour ceux qui sont entrés tôt dans la vie active déchargeant la collectivité du coût de leur apprentissage professionnel et culturel. La promotion de l'épargne-temps entre dans cette systématique.

Il faut souhaiter que le débat ne se limite pas à la durée hebdomadaire et annuelle du travail et penser, plus largement, au renouvellement de la solidarité entre les générations. Rien ne sera clos, après le 3 mars. AG

**L'initiative
syndicale, dite
des 36 heures, s'ins-
crit dans une pers-
pective historique**

Sommaire

Dossier de l'édito: La réduction impossible (p. 2)

Coûts de la santé: Les Diafoirus à l'œuvre (p. 3)

Régies fédérales: La Poste joue à guichets fermés (p. 4)

Conventions collectives: Un meilleur rapport de force (p. 5)

Humeur: Sale comme un magasin (p. 6)

Chronique d'Anne Rivier: Journal d'une mère (p. 8)

La réduction impossible

L'initiative de l'Union Syndicale Suisse, lancée en 1998, «Pour une durée du travail réduite» sera soumise au vote du peuple le 3 mars. Que reste-t-il d'un projet dans l'air du temps, bousculé par la conjoncture?

L'initiative de l'Union syndicale suisse (USS) a pour but principal de réduire progressivement à 1872 heures annuelles le temps de travail maximal pour tous les travailleurs. Plus précisément, elle assouplit l'organisation horaire à travers son annualisation; limite à 48 heures la durée de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises (100 par an au plus); prévoit des incitations financières pour les entreprises se conformant sans délai au nouveau régime; garantit le maintien du salaire jusqu'à un revenu mensuel brut de 7200 fr.; encourage l'égalité de traitement du personnel à temps partiel et des femmes.

L'initiative souhaite ainsi lutter contre le chômage, assurer une répartition en temps libre des gains de productivité et améliorer globalement la qualité de vie de la population.

Actuellement, la Loi sur le travail établit un plafond de 45 heures par semaine, 50 pour certains secteurs (transports publics et agriculture, par exemple). La moyenne hebdomadaire effective est de 41,8 (la plus élevée en Europe après celle de la Grande-Bretagne). Elle était de 47,9 en 1946.

L'initiative poursuit le combat engagé au lendemain de la

première guerre mondiale avec l'obtention de la semaine de 48 heures (Loi sur les fabriques de 1919). Elle est aussi l'héritière de deux autres tentatives de ramener la semaine de travail à 40 heures, une du POCH (progressistes suisses) et l'autre de l'USS, repoussées respectivement en 1976 et en 1988. Plus généralement, elle est issue du déclin de la primauté du travail rapportée à l'ensemble de la vie qui aboutit à la question du temps libre (voir édito).

La peur de remèdes pires que les maux, la conservation rassurante du statu quo, risquent de briser son élan

Le Conseil fédéral dans son message de juin 2000 a recommandé le rejet de l'initiative, suivi par les deux Chambres fédérales.

Si la droite a manifesté son hostilité de façon compacte et univoque, les réactions de la gauche ont été contradictoires.

Camp contre camp

Du côté des opposants, on a élaboré une argumentation fondée sur la corrélation entre croissance économique et accroissement de l'emploi. L'aménagement du temps de travail est l'affaire des partenaires sociaux et la résolution du chômage procède de la dynamique interne du marché. Par ailleurs, on agite les spectres de l'augmentation des prix et de la recrudescence du travail au noir. Pour finir avec la crainte d'une

restriction ultérieure de la liberté d'entreprendre et de contracter.

Dans ce contexte, le renvoi à la concertation et aux conventions collectives est surprenant alors qu'elles connaissent une diffusion calamiteuse (en 1994 seuls 37% des salariés en bénéficiaient, alors qu'en Allemagne le taux atteint 90%) et le désaveu constant du patronat.

C'est pourquoi le camp favorable à l'initiative réclame des conditions de travail plus respectueuses des droits des travailleurs. La fluctuation du chômage et la répartition de la richesse, contrairement à la croyance technocratique, ne dépendent pas seulement du produit intérieur brut et de la croissance, mais également d'une action volontaire des gouvernements. La raison d'être fondamentale de l'initiative réside dans la certitude que seule une réglementation, non négociée, des rapports de travail garantit leur équité et la justice sociale qui en découle.

De son côté, l'opposition déclarée à gauche par le POP et par une frange du mouvement syndical redoute l'annualisation de l'horaire, synonyme de flexibilité néo-libérale. Elle craint les abus du travail sur appel et le glissement vers une semaine effective de 48 heures.

Or, les positions, certes généreuses dans le cas de l'USS (un certain réalisme aurait opté pour l'introduction de la se-

maine de 40 heures) ou frileuses du côté des adversaires de l'initiative, relèvent d'une conflictualité plus idéologique que politique (les lois de l'économie opposées aux lois de l'Etat). La confrontation entre patronat et FTMH lors du renouvellement de la convention collective en 1998 avait tourné court en raison d'une polarisation semblable. Le rapport de force défavorable au mouvement syndical et son désarroi face à l'intransigeance de l'adversaire l'avait poussée dans la rue, vers son échec.

Le statu quo est plus rassurant

De plus, le sort de l'initiative semble scellé par une conjoncture économique et historique plutôt trouble. Lors de son lancement, la situation bien que mauvaise était claire. La récession était à son comble. Le chômage florissait. La réduction du temps de travail pouvait attirer tous les espoirs. Maintenant, un changement trop radical, la peur de remèdes pires que les maux, la conservation rassurante du statu quo, risquent de briser son élan quelque peu ébranlé par le temps. *md*

Sources: *Message du Conseil fédéral* (www.admin.ch); site internet de l'USS (www.uss.ch); du comité contre l'initiative (www.36heuresnon.ch); Hans-Peter Kriesi, *Le système politique suisse*, Economica, Paris, 1998.

Les Diafoirus à l'œuvre

La hausse continue des primes d'assurance maladie suscite une grogne légitime que certaines formations politiques cherchent à exploiter. Mais gare à l'arnaque! Nombre de propositions qui prétendent alléger le sort des assurés ne sont pourtant que tromperie sur la marchandise.

Au premier rang des illusionnistes, l'UDC, qui ne pouvait plus longtemps laisser en friche un terrain si propice, annonce le lancement d'une initiative populaire. «Des primes de 20 à 30% moins cher», prônent ces docteurs-miracle. La recette est simple. Désormais, l'assurance de base comprend une assurance obligatoire pour un catalogue de prestations réduit au strict minimum, des prestations qui ne sont plus délivrées que par le filtre du médecin de famille. Celui qui veut bénéficier des autres prestations de l'assurance de base doit souscrire une assurance facultative. Et qui désire profiter d'un confort supplémentaire et choisir son établissement hospitalier contracte comme aujourd'hui une assurance complémentaire. On l'a compris, la réduction des primes passe par une sévère cure d'amaigrissement des soins auxquels auront droit les assurés les plus modestes. Sous le noble prétexte de responsabiliser les

patients, l'UDC préconise en réalité une médecine de classe: à chacun selon ses moyens. Quant au strict minimum garanti par l'assurance obligatoire, l'UDC se garde bien d'en préciser le contenu. Car ce dossier, au stade de la concrétisation, pourrait bien exploser à la face de l'UDC, comme il y a quelques années une certaine proposition de privatiser l'AVS, rapidement abandonnée à la suite de l'émotion suscitée dans l'opinion. Pour l'heure l'UDC, prudente, se contente de procéder à une large consultation populaire par le biais de l'Internet. Comme quoi le modernisme technologique peut se conjuguer avec les projets les plus réactionnaires.

A Genève, une assurance cantonale?

L'Alliance de gauche genevoise, fidèle à sa tradition étatiste, cherche le salut dans une caisse maladie publique. Elle vient de déposer une initiative populaire réclamant la création d'une assurance cantonale dont les primes seront légalement inférieures de 10% à la moyenne des primes proposées à Genève. L'idée est généreuse, mais ne verra jamais le jour. En effet, pour survivre financièrement, cette caisse devrait être soutenue par l'Etat. Or la loi fédérale exige que les primes soient fixées en fonction des dé-

penses et ne tolère pas l'apport de ressources autres que les cotisations des assurés. Et même si un soutien financier du canton était possible, il ne garantirait pas pour autant une politique de caractère social. En effet, l'assuré étant libre de choisir sa caisse, les primes d'un établissement cantonal subventionné profiteraient également aux personnes financièrement favorisées.

Irrecevable

Mentionnons encore l'idée popiste qui court dans le Pays de Vaud d'une caisse cantonale détenant le monopole de l'assurance maladie. Un tel projet est bien sûr contraire au droit fédéral et l'initiative populaire qui le véhicule ne peut qu'être déclarée irrecevable.

Le financement solidaire de l'assurance maladie exige que les coûts de la santé soient supportés par chacun en fonction de ses moyens. Ni une assurance au rabais, ni les projets cantonaux de caisse publique ne constituent des solutions sérieuses. Par contre, les effets pervers de la concurrence entre les caisses (chasse aux bons risques, dépenses publicitaires notamment) justifie que soit mise en débat l'idée d'une caisse fédérale unique, à l'image de la Caisse nationale d'assurance. *jd*

Travail au noir

Inégalité de traitement

Pascal Couchepin propose des mesures énergiques pour combattre le travail au noir qui est une forme exécrationnable de déloyauté civique à l'égard des assurances sociales, assimilables à la fraude fiscale, et de déloyauté professionnelle à l'égard des concurrents qui respectent les règles du jeu.

Le plus grand nombre des travailleurs au noir est constitué de Suisses ou d'étrangers au

bénéfice d'un titre de séjour. Pour eux, la répression ne soulève pas plus de problèmes que la répression de n'importe quelle irrégularité. Il n'en va pas de même pour les clandestins. Ils risquent l'expulsion c'est-à-dire une sanction extrême, et le retour signifie en plus pour certains le déshonneur, eux qui, grâce à une petite épargne obtenue par privations volontaires et envoyée aux leurs, avaient

fait croire qu'ils avaient «réussi» en Suisse.

Normes pour les clandestins

Même s'ils ne seront pas réprimés comme travailleurs au noir, mais comme clandestins, il y aura, en conséquence objective, disproportion, entre l'amende de l'un, le patron, et l'expulsion de l'autre, le clandestin.

Parallèlement donc aux me-

sures nouvelles de répression du travail au noir et dans l'hypothèse que les cantons les appliquent énergiquement, des normes devraient être adoptées pour les clandestins afin d'éviter des conséquences de rigueur excessive; elles devraient tenir compte de la durée du séjour et de l'inhumanité du renvoi.

Pascal Couchepin ne peut pas agir seul comme s'il ne connaissait pas Ruth Metzler. *ag*

La Poste joue à guichets fermés

S'appuyant sur des études «scientifiques», La Poste réorganise son réseau. La qualité, l'accès aux prestations et la communication doivent nettement s'améliorer.

C'est au politique, et pas à l'entreprise, de fixer les règles de l'exercice du service public. Même si on l'oblige à jouer un rôle qui ne devrait pas être le sien, La Poste peut faire mieux.

La pièce, déjà jouée à Genève, est donc arrivée à Lausanne. Le scénario n'a pas changé, seuls les acteurs ne sont pas les mêmes. Dans le rôle du méchant, La Poste et ses représentants qui annoncent, sur la base d'études «scientifiques» (la documentation insiste tant qu'elle peut sur ce point), la réorganisation de son réseau d'offices, à Genève en novembre dernier, à Lausanne il y a une semaine. Comme souvent au théâtre, le premier acte sert à donner au spectateur les éléments nécessaires pour comprendre la suite: la Suisse dispose de l'un des réseaux postaux les plus denses d'Europe. Rapporté au nombre d'habitants, nous avons entre 1,5 et 5 fois plus de bureaux que les pays européens. Appliquées à la Suisse, les règles qui régissent le service public postal hollandais auraient pour effet de limiter à moins de 500 le nombre de bureaux dans notre pays. Et un millier de points de vente suffiraient avec les règles allemandes qui prescrivent un office pour les communes à partir de 4000

habitants ou les villes, pour un rayon de 2 km. Chez nous, près du tiers des 3300 bureaux n'accueillent que vingt-trois personnes par jour. Quel commerce rendant des prestations coûtant quelques dizaines de centimes à quelques francs pourrait survivre dans ces conditions?

Un débat politique

Le décor posé, le contexte rappelé, La Poste annonce donc le résultat de ses études, qui arrivent inlassablement à la conclusion qu'il faut fermer, regrouper et déplacer. De 3300 offices, on souhaite se retrouver quelque part entre 2500 et 2700 (alors que 800 suffiraient du strict point de vue économique).

La Poste, dans cette pièce, n'a pas le beau rôle. On lui impose d'être rentable mais on ne lui fixe pas les autres règles du jeu. C'est donc à l'entreprise à définir ce qu'est le service public et à le défendre dans les villes et les campagnes. Ce débat, pourtant, est politique: combien de point de vente voulons-nous et quel prix sommes-nous prêts à payer? La Poste estime que le réseau actuel lui coûte chaque année 900 millions de francs. L'entier de l'opération prévue sur ses offices devrait lui permettre d'économiser 100 millions. Est-il préférable de faire

ce gain en diminuant le nombre de bureaux ou en augmentant le prix des prestations? Pourquoi le Conseil fédéral ne propose-t-il pas ses réponses dans une loi?

Mais même si La Poste se voit obligée de jouer un rôle qui ne devrait pas être le sien, elle n'est pas parfaite pour autant dans son registre propre.

Premièrement, en s'appuyant sur des bases «scientifiques» et en voulant s'appliquer les règles économiques de rentabilité, La Poste doit aussi s'astreindre à une qualité de service telle que les clients se la voient proposer dans d'autres commerces. L'existence de queues, mais également la subsistance de guichets «spécialisés» ou la vente d'ordinateurs portables alors que dix personnes attendent pour acheter des timbres, ne témoignent pas d'une approche centrée sur la clientèle.

Deuxièmement, La Poste reste mauvaise sur l'accès à ses prestations. Quelle que soit sa densité, le réseau postal ne sera jamais aussi étendu que celui des kiosques. Pourquoi les «produits» les plus courants – les timbres et les enveloppes affranchies – ne se trouvent-ils pas dans les rayons de la Migros ou chez votre marchand de journaux? Et comment se fait-il qu'en pleine joute commerciale, La Poste n'adopte pas les mêmes horaires que les magasins environnants?

Enfin, toute «scientifique»

qu'elle soit, la méthode de La Poste passe mal dans les villes. Parce que même si elle annonce que ses propositions sont faites pour être discutées, celles-ci ont été préparées dans le secret de l'entreprise. Pourquoi le chef du projet Lausanne, dont on nous dit qu'il consacre tout son temps à ce dossier ne vient-il pas à la rencontre des autorités avant d'avoir tout décidé? L'objectif qui lui est assigné, certes, n'est pas discutable. Mais sa mise en œuvre aurait tout à gagner à être négociée avec les personnes s'occupant de l'urbanisme et avec les élus locaux. La concertation, un mot pourtant à la mode, ne semble pas connu à La Poste. *pi*

Source: www.poste.ch

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi (md)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch

Un meilleur rapport de force

La Loi sur le personnel fédéral est remplacée par une loi-cadre allégée et des conventions collectives par branches. Quel est le bilan des négociations, au moment de l'entrée en vigueur du nouveau système?

Le statut du fonctionnaire est mort le 26 novembre 2000, enterré par trois-quarts des Suisses. Les employés de l'administration, de La Poste et des CFF sont depuis cette année soumis aux règles d'une loi-cadre allégée et protégés par des conventions collectives de travail.

Les syndicats et les directions de La Poste et des CFF, peu rompus aux pratiques de la négociation paritaire se sont engagés pour la première fois dans la signature d'un accord. Au moment de l'entrée en vigueur du nouveau régime, quel bilan tirer de l'exercice?

Aux CFF, les négociations en vue de signer une convention collective ont commencé en automne 1999, bien avant la suppression du statut du fonctionnaire. Les travaux se sont terminés au printemps 2000 et l'accord est appliqué depuis janvier de l'année passée. Il court jusqu'en 2003.

Syndicats et direction des CFF ont obtenu des résultats novateurs: passage aux 39 heures, création de commissions du personnel dotées d'un vrai pouvoir, interdiction de licenciement pour raisons économiques, etc. Quant aux négociations salariales, elles ont abouti mi-décembre 2001, non sans difficultés et menaces de débrayage, avec une augmentation de salaire pour les employés de 2,3%.

De plus la direction des CFF

s'engage à garantir un salaire identique aux personnes concernées par des mesures de réorganisation. Enfin, le syndicat est parvenu à imposer ses conditions concernant l'organisation des entretiens d'évaluation. Entre autres, le malus salarial exigé par la direction est abandonné.

A La Poste, les salariés ont accepté la convention collective en septembre 2001, après consultation interne. Elle vient d'entrer en vigueur et restera valable jusqu'en 2004. Pas de passage aux quarante heures – la convention prévoit un horaire hebdomadaire de 41 heures – mais les vacances passent à cinq semaines.

Par contre les négociations salariales ont échoué, l'augmentation annuelle étant jugée insuffisante par les syndicats – 1,8% d'augmentation en moyenne. C'est une commission paritaire, composée de la direction de La Poste ainsi que des représentants syndicaux qui sera chargée de régler le conflit sous l'arbitrage d'un juge cantonal à Zurich. Résultats à la fin de ce mois.

Les résultats sont plutôt positifs

Les syndicats auraient-ils obtenu plus avec le statut du fonctionnaire? Non, répondent en cœur Samuel Koenig et Eric Levrat, respectivement secrétaires syndicaux au syndicat de la communication et au syndicat

des cheminots. Le rapport de force est meilleur pour les salariés et leurs représentants quand il faut négocier conditions de travail et salaires avec la direction des régies fédérales plutôt qu'avec le Conseil fédéral. Les commissions du personnel ont un vrai pouvoir de co-décision et les menaces de débrayage portent leurs fruits. Les pressions patronales sur l'annualisation du temps de travail ou les malus salariaux ont pu être évités, du moins en partie.

Mais les premiers succès sont fragiles. Les régies fédérales sont soumises à des contraintes de rentabilité qu'elles reportent sur

les salariés, comme le démontre l'échec des négociations à La Poste. Aux CFF, l'introduction des 39 heures était une réponse à la suppression de 1000 postes de travail. Aujourd'hui, la direction des CFF est tentée de revenir en arrière; le manque d'effectifs, le coût de l'opération sont évoqués pour revendiquer un horaire plus souple, qui irait jusqu'à 42 heures.

Enfin les syndicats, devenus des partenaires à part entière, doivent dès lors s'engager plus activement dans le débat des réformes du service public, et faire des propositions afin d'améliorer qualité et efficacité des prestations. *gs*

Presse

Tout *Le Monde* en pays romand

Sur nos murs, ces jours, en Suisse romande, on peut lire: «Dans un monde plus complexe, *Le Monde* est plus clair» (ou plus complet).

Pour accompagner le slogan, des photos, floues, qui ne demandent qu'à être éclaircies.

En matière d'éclaircissement, quelles sont donc les raisons de cette soudaine campagne du grand quotidien français?

Après une conversation avec la responsable communication du journal, on apprend, que,

non, il n'y a aucun rapport avec la récente entrée du *Monde* dans le capital du *Temps*. La Suisse n'est pas le seul territoire à conquérir, *Le Monde* tient à informer ses lecteurs belges et romands en même temps que les Français qu'un «renouveau de formule» a été inauguré.

Cette campagne tombe bien. Tous canaux confondus, *Le Monde* attire 5000 lectrices et lecteurs par jour en Suisse romande. Et le lectorat est en forte progression. *réd.*

Sale comme au magasin

**L'anglomanie s'étale
sur les murs, les vitrines, et les affiches.
Dans la rue, cependant, on parle encore français.**

Un étrange éloge de la crasse a envahi les rues de nos villes. Le mot «*sale*» s'étale en grandes lettres visibles de très loin sur de nombreuses vitrines de magasins. Voilà un argument de vente inédit et dont l'efficacité, dans notre très hygiénique Helvétie, semble pour le moins douteuse. Notre lanterne s'éclaire au spectacle d'autres affiches où le mot «*sale*», toujours en très gros s'accompagne, en beaucoup plus petit, de vocables comme «*soldes*» ou encore «*saldi*» et «*sonderverkauf*».

Le mystère est donc levé, on ne vend pas de la saleté, on propose des soldes, désignées par le mot anglais «*sale*» qui signifie tout simplement vente, mais aussi prix bradés lorsqu'il est utilisé isolément. Ce sont surtout des magasins et des chaînes de vêtements plutôt bas de gamme qui proposent ainsi leur linge sale. La Suisse, c'est bien connu, est peuplée d'une classe populaire de langue maternelle anglaise. Il est donc logique de s'adresser à eux dans leur langue. Le français est un idiome pour l'éli-

te. Son usage sera donc réservé aux boutiques chics et chères. Cette théorie sociologique demande toutefois vérification, d'autant que le forfait *snow n'rail* des CFF semble s'adresser, lui, à tous les skieurs.

A vrai dire, nous nous sentons un peu gêné de continuer à écrire en français. Faut-il vraiment persévérer dans l'utilisation d'une langue visiblement de plus en plus ignorée dans les commerces du cœur de nos villes. Nous avons rassemblé nos modestes connaissances de la langue de Walt Disney pour nous adresser à une vendeuse, mais à notre grande surprise nous nous sommes rendus compte qu'elle parlait français avec un accent vaudois à une cliente aux intonations portugaises. Ainsi, des étrangers, mais oui, apprennent encore notre langue ! En laissant traîner nos oreilles dans ces magasins populaires, le doute n'était plus permis : on y entendait massivement le français, parfois d'autres langues latines ou encore des sonorités balkaniques et turques, mais pas un mot en anglais.

Alors messieurs les responsables de communication et autres créateurs de publicités êtes-vous des girouettes sans cervelle toujours tournées vers le grand vent des Amériques ? Le mépris que vous inspirent nos populations parfois ternes, bien sûr, mais qui vous font vivre, est-il tel que vous considérez que leur langage, donc leur identité est sans importance ? Avez-vous oublié que vous vivez dans un pays réel de Carouge à Romanshorn et pas seulement dans des cafés à la mode et des ateliers post-modernes ? Je crains hélas que la réponse soit oui à toutes ces questions. Et ne ressortez pas la vieille rengaine de la Suisse romande trop petite pour des campagnes de publicité spécifiques. Imprimer une affiche bicolore avec le mot soldes en gros n'est sûrement pas une opération très coûteuse. Et maintenant partez, laissez-nous tranquille, allez travailler à New-York et à Londres, puisque tel semble être votre souhait ; vous vous y ridiculisez avec votre anglais de pacotille, mais au moins votre vraie nature de bouffon pourra enfin s'y révéler. jg

Médias

Les journaux, ça peut rapporter

Les hebdomadaires de L'COOP-Suisse ont publié un numéro spécial à l'occasion de son centenaire. Il y a chaque fois une reproduction du premier numéro, ce qui permet de mesurer le chemin parcouru. *cfp*

Pas plus en Allemagne qu'en Suisse, les socialistes n'ont pu

maintenir une presse partisane. Par contre, les camarades d'outre-Rhin possèdent des participations importantes dans nombre d'entreprises du secteur des médias. Ainsi le SPD est financièrement présent dans dix-sept quotidiens régionaux qui représentent 10% du tirage total du pays et dans plusieurs radios commerciales.

Selon le rapport de la holding «*Deutsche Druck-und Verlagsgesellschaft*», qui regroupe toutes les participations du SPD, le bénéfice pour 2001 a atteint 35,5 millions de francs, dont la moitié a servi à alimenter les caisses du parti. jd

Source : *Neue Zürcher Zeitung*, 18 janvier 2002.

Erratum

Dans *Domaine Public* daté du 7 décembre 2001, nous avons, à tort annoncé, que le NOMES (Nouveau Mouvement Européen Suisse) n'existait plus. En réalité, il compte 7000 membres dans toute la Suisse. On peut suivre ses activités en visitant leur site : www.europe.ch

réd.

Italie, le beau pays en chaînes

Il y a quelque chose d'étrange dans le cas italien. Une sorte de schizophrénie nonchalante et diffuse. Soumis aux critiques du monde entier, le pays vit néanmoins de sa routine rassurante. Les sondages l'affirment: le gouvernement et son premier ministre sont populaires. La majorité des Italiens est satisfaite. Ici et là, à défaut d'une opposition organisée et efficace (l'héritage de l'Ulivo, la coalition de gauche est gaspillé en querelles et dissensions sans lendemain), se manifestent des poches de résistance, des réseaux de solidarité (des groupes éditoriaux indépendants, des centres sociaux, des syndicats). Mais c'est bien peu de chose face à la mollesse d'une opinion publique bien en chair, occupée à ses affaires (par exemple, l'essor des PME du Nord-Est).

Le paradoxe réside alors dans l'inquiétude internationale, à peine relayée en Italie par quelques commentateurs désabusés, comparée à l'insouciance admirative, voire complaisante, d'une grande partie de la population à l'égard de Berlusconi.

Le scandale, c'est l'écart entre le danger

invoqué et le consensus un rien cynique et criard des gens («la gente» selon un tic langagier réduisant toute individualité à un amas télévisuel). Version actualisée d'un sentiment distrait, fataliste certainement («*piove, governo ladro!*») dont se sont nourris tous les extrémismes, de mémoire italienne.

Le succès de Berlusconi indiquent le désir d'un monde déréglé, englouti dans l'intolérance du laisser faire des rapports sociaux

La rationalité politique s'oppose à la falsification médiatique, à la comédie des simulacres, au credo de la réussite, au délire de persécution, à la personnalisation des institutions et des pouvoirs. À quoi bon? Berlusconi est désormais une icône, il a sa place à côté de la Vierge. Aussi faux qu'elle est vraie. Mais peu importe. Il synthétise brutalement le caractère désespérant

d'une certaine manière d'être italien: roublard, profiteur et geignard. Berlusconi gouverne comme s'il était dans l'opposition. S'émeut sans cesse des critiques injustifiées, du temps d'antenne toujours insuffisant, d'un régime paralysant le changement dont il est le vecteur plébiscité par le peuple, des communistes qui sévissent partout à la ronde malgré les verdicts de l'histoire. Bavard et omniprésent, il as-

sourdit toute communication, toute réflexion lucide, dans le vacarme d'un seul message en chaînes et en boucle: l'intérêt personnel. Orphelin d'idéaux, de visions, d'un horizon. Concentré sur son destin et sa dynastie.

Cependant, les Italiens ne sont pas dupes. Ils ne sont pas aveuglés par l'indécence de Berlusconi et des siens. Il ne s'agit pas de raisonner une population entière, anesthésiée; un pays assujéti. Berlusconi peut agir en toute impunité, s'attaquant aux fondements mêmes de la démocratie, à la séparation des pouvoirs, parce qu'il consacre, à mi-chemin entre le blasphème et l'eau bénite, la disparition d'une certaine forme de société. Structurée par les lois et les principes d'un contrat social en vertu duquel tous les citoyens en partagent la responsabilité, solidaires.

L'apparition et le succès de Berlusconi indiquent le désir d'un monde déréglé, non seulement sur le plan économique, mais globalement englouti dans l'intolérance du laisser faire des rapports sociaux. La «*deregulation*» aboyée par Umberto Bossi et la «Lega del Nord», résume à la fois cet appel de la forêt, ce retour du refoulé, et l'absence catastrophique de culture politique, sinon de culture tout court. *md*

Tour de Suisse

Du risotto argovien aux organisations internationales

À u Forum politique de la Confédération, au Käfigturm à Berne, il y a actuellement une exposition sur la Suisse et les Nations Unies. A noter tout spécialement la présence de trois classeurs avec les photocopies de toutes les réponses à la consultation effectuée par le Conseil fédéral sur cette question. Une occasion presque unique de découvrir que des citoyens donnent spon-

tanément leur avis et qu'ils sont pris au sérieux puisque leur réponse est enregistrée.

La presse argovienne a présenté un cuisinier italien qui s'appelle Euro Bellé. Sa spécialité, c'est le «Risotto à l'Euro». Il le prépare à l'Hotel Roter Löwe (Le Lion rouge) situé à Laufenburg.

La section «Organisations internationales et politiques d'accueil» du DFAE publie et met à jour régulièrement une brochure sur les «Organisations internationales en Suisse». La 4^e édition rappelle que les plus anciennes dans notre pays sont l'Union Télégraphique Internationale, dont est issue l'UIT (1868), l'Union Postale Universelle (1874), l'Office central des transports internationaux par

chemin de fer, actuellement Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (1890). A l'époque la Suisse contribuait activement à la construction d'un monde plus uni. La liste contient aussi les ONG (organisations internationales non gouvernementales) dont les plus anciennes en Suisse sont le CICR (1864) et le Comité International Olympique (1915). *cfp*

Journal d'une mère

Par Anne Rivier

Ce que je craignais est arrivé. Estimant que je suis désormais trop âgée pour organiser le Noël de famille, mes filles ont décidé, sans me demander mon avis, de s'occuper à tour de rôle chaque année. Et cela dès le 24 décembre prochain. Sept semaines et un jour pour m'habituer à cette idée. J'ai essayé de protester, de les amadouer. Inflexibilité totale de part et d'autre.

Anne prétend que ces réjouissances me fatiguent exagérément, Isabelle enchérit sur mon cœur qui péclote, mon asthme, mes pertes d'équilibre. Les deux trouvent que je n'arrive pas à franchir le pas. Et qu'à presque huitante ans, il serait temps que je réalise que je n'en ai plus vingt (textuel). Évidemment, leur père les approuve. Pauvre Pierre, qui se plaint que je le torture en chargeant son agenda de visites et d'invitations incessantes.

(...) Me voilà donc officiellement vieille. Une sale maladie dont on se relève rarement. D'autant plus cruelle qu'elle passe inaperçue aux yeux de la malade elle-même: dans ma tête, c'est vrai, j'ai encore soixante ans. C'est sur ces chiffres-là du moins que j'avais bloqué ma pendule. Mes filles, avec leur impérative sollicitude, me l'ont brutalement remise à l'heure, la pendule.

Mais jamais, au grand jamais, je ne leur confesserai ce que je vais me permettre d'écrire ici. Aujourd'hui, en effet, je me sens épuisée, usée jusqu'à la corde. J'ai cédé à mon envie de me coucher après le repas de midi. J'ai dormi deux heures entières, la bouche ouverte sous mes lunettes. Aujourd'hui, oui, j'ai peur de continuer à vivre, quand vivre est un travail. Peur d'avoir une attaque. Peur de tomber, peur de devoir renoncer à conduire, d'être à la charge de mes enfants, de barber mes petits-enfants. Peur de perdre le contrôle des choses, et la face par conséquent.

(...) Longue conversation téléphonique avec Anne. Le menu du 24 lui pose problème. La dinde aux marrons semble éliminée, le foie gras itou. Place au chapon nature et à la terrine de légumes «plus digestes pour papa et toi». Toujours cette bienveillance, cette prévenance appuyée. En attendant, quand je lui ai proposé d'apporter mes légendaires bricelets au cumin, les étoiles à la cannelle, les anis, les milans et un dessert, elle n'a pas dit non. Elle insistait pour une mousse au citron, là j'ai refusé. Ces interminables fouettages au bain-marie ne sont plus de mon âge, que je lui ai rétorqué.

Mon aînée développe un défaut rédhibitoire. Elle vieillit. Plus elle vieillit, plus elle me ressemble. Le fameux «Surveiller et Punir» qu'elle me reprochait en pleine vague soixante-huitarde, la voilà qui me le rend au centuple. L'été dernier, après m'avoir jeté mes Scholl en bois toutes neuves, elle m'a traînée chez un géronto-panardiste diplômé. Obligée à acheter (ça m'a coûté le lard du chat) des espèces de sandales orthopédiques hideuses que j'ai été condamnée à porter pendant toute la durée de ses vacances chez nous.

L'hiver, elle vérifie les crampons de mes bottes, le profil de mes semelles, leur stabilité générale... une vraie garagiste. Avant-hier,

à propos cadeau de Noël, elle m'a reparlé de La Canne. «Très élégante, tu sais, avec un ravissant pommeau d'argent en forme de canard.» Je l'ai remballée sèchement. Je parierais qu'elle échafaudait déjà son plan pour me persuader d'abandonner le volant, elle qui n'a pas réussi son permis, moi qui passe l'Examen des Vieux Conducteurs les dix doigts dans le nez à chaque fois!

Sa nouvelle marotte, c'est de nous interdire la sortie du jardin qui donne directement sur la route. L'escalier trop raide, la visibilité quasi nulle. «Papa n'entend pas les voitures venir, et toi, tu le suis les yeux fermés! Avec le chien, vos sacs à commissions pleins à ras bord... tu verras qu'un beau jour vous allez y rester». Et bien, tu seras orpheline plus vite, fiffille, et là où on sera, tu nous ficheras enfin la paix, que j'ai pensé (sans oser la retoquer pour de bon).

(...) Avec Anne, j'aurais tendance à être un peu brusque. Elle est si impulsive, tellement soupe au lait. Avec la cadette, plus politique, plus sobre aussi, je me contrôle mieux. Mais les deux me cassent également les bonbons. Elles s'entendent à merveille quand il s'agit de me faire des reproches. Il paraît que je m'occupe trop des malheurs des autres, par exemple, et que ces malheurs ont une fâcheuse tendance à déteindre sur mon moral. Elles soutiennent que je m'étourdis à dessein, afin ne pas avoir à ruminer les miens, de malheurs.

Et quand cela serait? Où serait le mal? A mon âge, le passé n'est pas un calcul gratifiant. Plus d'addition possible, que des diminutions. Alors regarder en arrière, les dépôts de bilan, très peu pour moi. Et puis, aider mon prochain m'est aussi nécessaire que respirer. J'ai été élevée comme ça, en un temps où les valeurs chrétiennes avaient un sens, le partage, l'altruisme, un minimum d'empathie... Les rendez-vous, même à l'hôpital, même dans un EMS, c'est encore du futur. Le futur, à huitante ans, c'est de l'or en barre. Ca, mes filles sont trop jeunes, elles ne peuvent pas le comprendre.

(...) Je puise souvent dans mes réserves nerveuses, je l'admets. Ces souffrances additionnées, ces lentes agonies finissent par me peser lourd sur le cœur. Début novembre, on a dû amputer Jean-Claude de la jambe droite. Jacqueline s'est brisé une vertèbre en toussant. Et puis Malou, Gaston, Robert, Marcel, quatre de nos meilleurs amis décédés à la chaîne. La plupart de mes copines sont veuves.

Dieu merci, Pierre, lui, se porte bien. S'il préside autant de sociétés, c'est justement parce qu'il est l'un des seuls à résister. Ses Contemporains 1920, ses camarades d'études et de travail disparaissent des listes à la vitesse grand V. Nécrologue attitré, mon bon vivant de mari devient un spécialiste très recherché de l'oraison funèbre civile. Au point que les pasteurs et les curés de la région commencent à le reconnaître dans la rue, lui qui ne mettait les pieds à l'église que quand il lui tombait un œil.

(à suivre)